

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 17 décembre 2019  
**CO 184 DE**

Nombre de  
Conseillers

En exercice : 94  
Présents : 69  
Votants : 80

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Yves DECOTE (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT, CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, Cyril ACCARD GUILLOIS, Anne DE ZAN, Hubert DELACROIX, René GUINERET, Daniel DURET, Denis BRENIAX, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, Michel MARTINS, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY (départ 23h37), Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Dominique GAHIER, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Marie-Madeleine SOUDAGNE Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Alain DESROCHERS, Christian PROST, Jacqueline COTTAREL, Odile SIMON, Clément FORET, Henri DORBON, Jean BOYER, Marie-Odile FOYET.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Véronique LAMBERT (Vice-Présidente) à Dominique BONNET (Vice-Président), Gilles BEDER à Michel FRANCONY (Président), Philippe BRUNIAUX à Martine PINGAT CHANEY, Valérie PAQUIEZ à Denis MOREL, Daniel BEROCCHI à Alain CHOULOT, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD (Vice-Président), Sébastien JACQUES à Catherine CATHENOZ, Bernard LAUBIER à Christian COLIN, Odile FAIVRE à Jacqueline COTTAREL, Yann PINGUAND à Christian PROST, Laurent MENETRIER à Jacques GUILLOT, soit 11 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Roland BERTHELIER à Daniel DURET, François BOUVERET à Michel MARTINS, Bernard ONCLE à Marie-Odile FOYET, soit 3 pouvoirs détenus par des Suppléants

Assistaient à titre consultatif : Pascal BONVALOT.

Etaient Excusés : Colette BEAUD, Jean-Paul BUCHET, Patrice VILLALONGA, Charles VALLET, Frédéric LAMBERT, Josiane SCARABOTTO, Jean-Christophe OUDET.

Etaient absents : Rémy VIENNET, André PROST, Gérard BOUDIER, Jean-Luc BROCARD, Raphaël GAGNEUR, Nelly BUYS, Sylvain BENETRUY, André JOURD'HUI, MATHIEU Gérard, Michel BONTEMPS, Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard DODANE

Convocation faite le : 10 décembre 2019

**Objet : Procédure de renouvellement de classement en catégorie 1 de l'Office du Tourisme.**

L'Office de Tourisme Arbois Poligny Salins Cœur du Jura a vu le jour au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il fait suite à la fusion/absorption des Offices de Tourisme d'Arbois et Poligny déjà regroupés, par l'OT de Salins-les-Bains.

La nouvelle structure se compose désormais d'un Office de Tourisme dont le siège est situé à Salins les Bains et de deux bureaux d'informations touristiques situés à Arbois et Poligny,

VU la nécessité de classement de l'Office de Tourisme en catégorie 1 ;

VU la nécessité du classement de la Ville de Salins les Bains en commune touristique et station classée tourisme ;

Affiché le 2 janvier 2020

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 2 janvier 2020

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 17 décembre 2019  
CO 184 DE (SUITE)

Page 2/2

**Objet : Procédure de renouvellement de classement en catégorie 1 de l'Office du Tourisme.**

VU l'obligation pour celle-ci de disposer d'un OT classé en catégorie 1 (ce qu'elle a déjà depuis le 25/02/2015) ;

VU le Code du Tourisme ;

VU la circulaire du 01/02/2017 relative aux effets de la réforme territoriale sur le classement des OT ;

VU l'arrêté de maintien de classement en catégorie 1 délivré par la Préfecture du Jura en date du 12 juillet 2019 ;

Il est proposé de solliciter auprès du Préfet du Jura le renouvellement de classement en catégorie 1 de l'Office de Tourisme Arbois Poligny Salins et confier à l'Office de Tourisme (EPIC) le montage du dossier.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

1 / SOLLICITE le renouvellement du classement en catégorie 1 pour l'Office de Tourisme Arbois Poligny Salins Cœur du Jura ;

2 / CONFIE à l'EPIC Office de Tourisme Arbois Poligny Salins Cœur du Jura le montage du dossier ;

3 / AUTORISE Madame la Présidente de l'EPIC à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait à Poligny les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Pour le Président empêché,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président,  
**Jean-François GAILLARD**

